
AVIS

14 octobre 2021

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
DU BUDGET PRINCIPAL 2021
DE LA REGION NORMANDIE**

Rapporteur général du budget :
M. GIROD Jean-Pierre
Résultat du vote :
Unanimité



La décision modificative n°1 du budget 2021 de la Région a pour objectif d'ajuster les crédits pluriannuels et les crédits de paiement à la réalité de l'exercice budgétaire, quand le budget primitif n'est que prévisionnel et le budget supplémentaire s'attache essentiellement à la reprise des résultats.

Le décalage des projets CPER et l'impact de la crise sanitaire Covid-19 ont annulé plusieurs projets de transport. Les conséquences de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement n'ont pas encore été toutes mesurées et cette décision modificative propose donc de constituer une dotation aux provisions. Enfin, de nouvelles modalités de gestion avec l'Agence des Services et des Paiements (ASP) du FEADER entraînent pour 2021 une diminution des dépenses prévisionnelles, sans impact pour les bénéficiaires finaux.

Le CESER note que cette décision modificative représente un ajustement à la baisse de **0,4%** des crédits votés au Budget primitif et au Budget supplémentaire. Les mouvements opérés sont équivalents en recettes et en dépenses (- 0,20M€ de solde) et permettent d'avoir un montant d'emprunt inférieur à celui donné au Budget primitif (- 25,29M€).

Pour rappel, les objectifs stratégiques (OS) se déclinent de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

1. Les crédits pluriannuels d'investissement (autorisations de programme-AP) et de fonctionnement (autorisations d'engagement-AE)

- Les ajustements en **autorisations de programme** s'élèvent à + **14,05M€** et résultent principalement, en OS 1 (économie), de crédits annuels complémentaires pour pouvoir faire face sur la fin de l'exercice à l'ensemble des besoins de financement des entreprises ;
- Les ajustements en **autorisations d'engagement** portent sur un montant de - **5,92M€** et résultent principalement, en OS 1 (économie), de l'annulation de crédits non sollicités au titre du dispositif IMPULSION RESISTANCE (soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire).

2. Les mouvements de la décision modificative n°1 en crédits de paiement

Des ajustements à la baisse des recettes

Les recettes sont ajustées à la baisse pour un montant global de - **4,86M€**. Cette évolution résulte d'une baisse des recettes d'investissement (- 2,53M€) et de l'emprunt d'équilibre (- 25,29M€), en tenant compte d'une hausse des recettes de fonctionnement (+ 22,96M€).

Les ajustements à la baisse consistent en une baisse des recettes reçues au titre de la TICPE, liée à la baisse de la consommation des carburants induite par le télétravail et par la conversion croissante vers les

véhicules électriques (- 2,5M€), ainsi qu'au retard pris par les négociations de la cession de 7 rames X72500 à l'opérateur ferroviaire MARUB en Roumanie (1,8M€).

Les ajustements à la hausse, quant à eux, sont liés principalement à une hausse des recettes de TVA (+ 10M€) au regard de la forte et exceptionnelle croissance observée sur 2021, à des reprises de provision (+ 8,39 M€) au titre de créances douteuses précédemment provisionnées qui ont fait l'objet de recouvrement ou sont considérées aujourd'hui comme irrécouvrables, et à des plus-values (+ 4,1M€) relatives aux investissements réalisés par la Région dans le cadre des fonds Major Capital et Reprendre et Développer 2 et 4.

Des ajustements à la baisse des dépenses

Les crédits de paiements sont ajustés à la baisse pour un montant global de **-4,85M€**, dont - 25,53M€ en investissement et + 20,68M€ en fonctionnement, ce qui porte pour 2021 les dépenses totales d'investissement à 623,23M€ et les dépenses totales de fonctionnement à 1 256,82M€.

L'évolution des dépenses en investissement résulte principalement d'un report de versements à l'Agence des Services et des Paiements (ASP) du FEADER en raison de nouvelles modalités de gestion (- 11M€), de l'annulation de crédits consacrés au développement de l'offre portuaire sous l'effet conjugué de l'impact de la crise sanitaire Covid, de l'absence de signature du CPER et du décalage de projets (- 10M€), de l'annulation de crédits consacrés au réaménagement des gares et à la rénovation des infrastructures ferroviaires, directement liée à la crise sanitaire, au changement de statut de la SNCF et à une modification des modalités de révision des prix (- 5M€), et de crédits supplémentaires pour le projet Becquerel (+ 5M€).

La hausse des dépenses en fonctionnement relève principalement de provisions compte tenu des impacts financiers risquant de subvenir dans le cadre de la crise sanitaire (+ 15M€), de l'inscription au titre de créances éteintes et ne pouvant être recouvrées (+ 8,7M€), et du recours aux personnels contractuels dans les lycées afin de répondre aux exigences du protocole sanitaire Covid (+4,2 M€).

L'emprunt d'équilibre

Les ajustements réalisés à la baisse en recettes et en dépenses dans cette décision modificative n°1 permettent à la Région de réduire son emprunt d'équilibre de 25,29M€, et de le ramener à un maximum de **182,94M€** (contre 230,9M€ initialement prévus).

Compte tenu des ajustements opérés au niveau des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute augmente quant à elle de 2,28M€ pour atteindre **204,92M€**.

Sur l'exercice 2021, le prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'élève ainsi à **27,05M€**.

3. Les observations du CESER sur les politiques régionales

Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Concernant le développement économique, le CESER note que la plupart des reports demandés sont liés à la crise économique et restera vigilant quant à leur aboutissement une fois sorti de la crise.

Mission 1 : Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

En 2018, la Région Normandie a signé un fonds de garantie destiné à faciliter l'accès au crédit des TPE Normandes, dans le cadre d'une création, d'une transmission, d'une reprise ou d'un développement. Couvrant jusqu'à 70% du risque de crédits (Pour des opérations comprises entre 15.000 et 300.000€), voire de 400.000€ s'agissant des projets de reprises à haut intérêt économique pour la Région, le dispositif touche à la fin de la période contractualisée. A ce sujet, le CESER note avec satisfaction le renouvellement du partenariat avec la SIAGI au regard de la réussite du projet.

Mission 2 : Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international

Le CESER se satisfait de la réussite des dispositifs Impulsion, notamment Résistance qui a fait ses preuves durant la crise sanitaire. Le CESER note également le report des crédits destinés au dispositif Impulsion export, et suivra avec attention la reprise des projets à l'international.

Le CESER souligne avec satisfaction la mise en place d'un observatoire des retombées économiques locales des appels d'offre en cas de mise en route des EPR à Penly. Il considère également favorablement la démarche de concertation avec les acteurs locaux mise en place par la Région Normandie afin que les retombées de ces projets ruissèlent sur le territoire normand.

Le CESER s'interroge sur la réduction des cercles d'affaires locaux, et espère que le chiffre initialement annoncé de 10 cercles sera atteint par la suite.

Enfin, il souligne favorablement l'augmentation de l'Autorisation de Programme destinée à accompagner les projets d'Economie Sociale et Solidaire, mais s'interroge sur son lien avec l'augmentation du budget destiné à la monnaie locale (Le Rollon).

Mission 5 : Faire de la Normandie la Région de toutes les énergies

Le CESER note avec satisfaction que des dossiers relatifs à l'économie d'énergie dans les bâtiments arrivent en demande de paiement.

Objectif Stratégique 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

En fonctionnement, le CESER note une diminution des dépenses de 5,1 M€ due à l'annulation de crédits de paiements : 2,5 M€ au titre de l'apprentissage ; 2 M€ restitués sur la formation professionnelle ; 0,6 M€ au titre du dispositif Atout Normandie.

Quant aux crédits pluriannuels de fonctionnement, il est noté une augmentation de 0,37 M€ des autorisations d'engagement liée à : 0,4 M€ pour la formation professionnelle, notamment en lien avec le Ségur de la Santé ; - 0,03 M€ sur l'apprentissage.

Mission 1 : améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER note le transfert d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement du programme « Doter et accompagner les lycées » vers « Equiper les lycées » pour un montant de 100 000 € afin d'augmenter l'enveloppe consacrée à la maintenance des équipements non pédagogiques.

Mission 5 : adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

Le CESER note des ajustements sur les autorisations d'engagement à la hausse (+ 400 000 €) en raison essentiellement d'un redéploiement des actions de « soutien des parcours des demandeurs d'emploi »

(- 1,57 M€) pour abonder les programmes « *qualification des demandeurs d'emploi* » (+ 1 M€) et « *accompagner les écoles et instituts de formation sanitaires et sociales* » (958 000 €). Il accueille positivement l'augmentation du nombre d'accompagnement des demandeurs d'emploi par des formations individuelles proposées hors catalogue régional de formation dans le cadre du dispositif « Qualif individuel ». En effet cet ajustement des crédits alloués est destiné à la commande de formations davantage affinées sur le projet des destinataires.

La baisse des crédits de paiements en fonctionnement (- 2 M€) se traduit par le retrait de crédits à la « *préparation à la qualification des demandeurs d'emploi* » (- 630 000 €, FSE) et en « *soutien aux parcours des demandeurs d'emploi* » (- 1,4 M€ dont - 420 000 € FSE). Le CESER s'interroge sur cette baisse de crédits pour l'accompagnement des publics en formation, accompagnement qui est fondamental pour faire revenir un public parfois très éloigné vers la formation et l'emploi.

En conclusion, le CESER souligne le faible ajustement opéré par cette décision modificative n°1, qui ne représente que 0,4% des crédits votés précédemment.

A l'instar de l'avis qu'il a formulé sur le Budget Supplémentaire de la collectivité le 15 juillet 2021, il s'étonne de l'absence de visibilité du Plan de relance régional et renouvelle sa suggestion de mettre en place un système de pastilles avec des couleurs différentes pour distinguer tous les financements liés aux Plans de Relance en provenance de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Le CESER prend acte de la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal de la Région.

Liste des sigles

AFITF	Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPL	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
PIC	Plan d'investissement compétences
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Alain DEVAUX

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La décision modificative n°1 du budget 2021 de la Région permet de coller aux réalités de l'exercice budgétaire et au regard du constat de la **faible incidence sur ce qui avait été voté au budget primitif et au budget supplémentaire** : - 0,4% on pourrait estimer qu'il puisse ne pas être nécessaire de faire une déclaration sur le sujet.

Néanmoins, nous tenons à indiquer que nous partageons la remarque de l'avis du CESER qui « **s'étonne de l'absence de visibilité du Plan de Relance régional.** »

Pour mémoire, lors de notre déclaration sur le budget primitif 2021 du 10 décembre 2020, nous avons déjà partagé le besoin de transparence sur le plan de relance de la Région.

Aujourd'hui, force est de constater que la lisibilité n'est toujours pas au rendez-vous.

Nous le regrettons et nous pouvons nous interroger sur la réelle efficacité de ce plan dont la traduction budgétaire semble bien floue.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que **ce plan de relance aurait pu, ou dû, être un vrai plan de rupture permettant de repenser notre modèle productif** mais, il apparaît qu'il n'en est rien.

Ceci étant, nous insistons pour que l'argent public soit au service de l'intérêt général mais, une fois encore nous constatons que les aides allouées aux entreprises dans ce plan ne sont assorties d'aucune conditionnalité ni contrôle en matières sociales et environnementales.

Le groupe CGT votera POUR l'avis du CESER